

Communiqué de presse

La FEDEPSAD salue la nomination de Brigitte Bourguignon au ministère de la Santé et de la Prévention et l'appelle à sauver la santé à domicile

Paris, le 23 mai 2022 | La Fédération des prestataires de santé à domicile salue la nomination de Brigitte Bourguignon au ministère de la Santé et de la Prévention.

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) contribuent à la prise en charge coordonnée des patients complexes ainsi qu'au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, que celle-ci soit liée à l'âge, au handicap ou à la maladie. Ils répondent en ce sens à l'aspiration de plus de 85 % des Français qui souhaitent bénéficier de leur traitement à leur domicile, et y demeurer le plus longtemps possible.

À l'occasion de l'ouverture des rencontres de la santé à domicile du 30 novembre 2020, la ministre de la Santé et de la Prévention, alors ministre de l'Autonomie, saluait l'action essentielle des prestataires de santé à domicile durant la crise sanitaire et l'aide précieuse que le secteur avait apportée, reconnaissant les PSAD comme « acteurs incontournables de la coordination des soins entre la ville et l'hôpital ». Elle formulait à cette occasion, pour l'avenir, l'ambition de développer encore davantage les prises en charge à domicile en relai de l'hospitalisation, ou pour l'accompagnement des personnes vulnérables ou en perte d'autonomie.

Aujourd'hui, le secteur a plus que jamais besoin que la ministre s'engage aux côtés des PSAD pour garantir un avenir à la santé à domicile.

Malgré les ambitions affichées ces dernières années par le gouvernement autour du virage domiciliaire, le secteur des PSAD, oublié des mesures d'accompagnement du Ségur et de celles issues du plan de résilience, continue, contre toute logique, à être l'objet de coupes budgétaires dans une optique de régulation purement comptable.

Conjuguée aux effets de l'inflation (enchérissement des matières premières, des produits manufacturés et du carburant), cette politique fragilise gravement le secteur de la prestation de santé à domicile qui, à la différence d'autres secteurs économiques, ne peut reporter l'impact de ses surcoûts sur ses tarifs, lesquels sont administrés par l'État.

Si rien n'est fait, le seuil d'alerte sera dépassé dans les prochains mois, menaçant les 2 000 entreprises et associations du secteur, leurs 32 000 salariés(e)s, et hypothéquant le développement et la qualité des prises en charge à domicile de 2,5 millions de patients parmi les plus fragiles.

À la lumière des déclarations et ambitions exprimées lors des rencontres de la santé à domicile, la FEDEPSAD veut croire que la nouvelle ministre prendra les mesures urgentes qui éviteront l'atteinte d'un point de non-retour funeste, et s'inscrira dans une démarche d'avenir avec les PSAD, permettant aux patients et publics vulnérables de poursuivre leurs soins chez eux dans les meilleures conditions.

Pour construire l'avenir ensemble et mettre en œuvre les ambitions portées, la FEDEPSAD se tient à la disposition de la ministre pour participer activement à la grande conférence des parties prenantes, promise par le président de la République, Emmanuel Macron, lors de sa réélection. Elle appelle à l'organisation rapide d'un Ségur de la santé à domicile qui permettra de repenser l'organisation des soins et de faire du domicile le lieu de prise en charge de première intention.

Pour aller plus loin:

- Voir le dossier de presse sur l'impact de l'inflation pour les PSAD
- Voir les propositions de la FEDEPSAD pour le nouveau quinquennat

Contact Presse:

Fédération des PSAD: Alexandra DUVAUCHELLE - 06 30 29 93 72

A propos de la prestation de santé à domicile :

Depuis plusieurs années, les prestataires de santé à domicile sont devenus des acteurs majeurs de la filière de soins. Véritable alternative à l'hospitalisation, la prestation de santé à domicile répond à la volonté des pouvoirs publics de favoriser des modes de prise en charge moins coûteux que l'hospitalisation traditionnelle ainsi qu'à la volonté des personnes de demeurer dans un environnement familial. Les PSAD prennent en charge 2,5 millions de patients chaque année, dans les domaines de l'assistance respiratoire, de la perfusion, de la nutrition, de l'insulinothérapie, du maintien de l'autonomie à domicile de malades chroniques, de personnes âgées (près de 400 000) et de personnes en situation de handicap (plus de 155 000).

Les prestataires sont des entreprises ou des associations de services (plus de 2 500) qui emploient plus de 33 000 salariés dont plus de 5000 professionnels de santé, et créent chaque année entre 800 et 1 000 emplois non délocalisables.